

Le bois construction et l'ameublement :

La fabrication de bois de construction pour la charpente, le parquet, le lambris, ou encore l'ameublement est la solution la plus efficace pour conserver le carbone stocké par l'arbre. En outre plus l'usage du bois est long, plus le stockage du CO2 sera long et plus son relâchement dans l'atmosphère sera retardé.

Il s'impose alors, comme un matériau de construction vertueux, écologique et renouvelable. C'est aussi une alternative bas carbone aux autres matières premières utilisés dans la construction comme le métal, le plastique, le béton qui dégagent des substances nocives pour l'environnement.

Enfin l'utilisation de produits de bois est un substitut aux produits de mêmes fonctionnalités (le bloc de béton) à base de matières ou d'énergies fossiles, qui rejettent une quantité importante de CO2 lors de leur fabrication.